



## **POLITIQUE D'ACCESSIBILITE A LA FORMATION POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Dans le cadre de la qualité de son activité de prestataire de formation, le CHU de Nîmes attache une attention toute particulière à l'accueil des personnes en situation de handicap. Aussi, à l'IFMS du CHU de Nîmes et de ses antennes Uzès et le Vigan et pour l'ensemble des formations dispensées, une politique d'intégration de ces personnes est mise en place dès l'accueil à l'Institut et tout au long de leur parcours de formation, afin de faciliter leurs apprentissages cognitifs, pratiques, cliniques et réflexifs, et les accompagner à la réussite.

### **INFORMATION SUR LE SITE INTERNET**

Sur le site de l'IFMS identifié par le logo ci-dessus, l'apprenant peut trouver les contacts des partenaires et formuler une question ou une demande spécifique en utilisant l'adresse suivante des référents handicap formation : [refhandicapformation@chu-nimes.fr](mailto:refhandicapformation@chu-nimes.fr)

### **INSCRIPTION**

Dans le dossier d'inscription, l'apprenant peut signaler sa situation de personne en situation de handicap. Une rubrique " aménagement d'études ou conditions d'examens " peut être complétée, dans laquelle il est possible de renseigner les aménagements antérieurs et les actuels besoins organisationnels, pédagogiques, techniques et humains.

### **ETUDE DE LA DEMANDE SPECIFIQUE**

Pour intégrer les formations et conformément à la réglementation en vigueur, les apprenants réalisent une visite médicale auprès d'un médecin agréé.

A leur rentrée en formation les apprenants sont informés de la procédure à suivre pour déposer, s'ils le souhaitent, une demande d'aménagement d'études ou de conditions d'examens. Cette information est délivrée soit par les référents handicap formation, soit par la responsable pédagogique de la formation. Elle est programmée très tôt au début de chaque formation afin d'assurer la mise en place la plus précoce des aménagements.

Lors de cette information les contacts sont identifiés spécifiquement pour la filière de formation concernée ainsi que les partenaires participant à l'étude des demandes, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation. La demande d'aménagements est toujours initiée par l'apprenant.

Les référents handicap formation peuvent faire appel à des experts référencés au CHU de Nîmes comme Madame Cécile CHALET (Directrice déléguée de site de l'Hôpital Universitaire de Réadaptation, de Rééducation et d'Addictologie du CHU de Nîmes, et référente handicap) ou comme des experts extérieurs comme ceux exerçant au Centre de Rééducation et d'Insertion Professionnelle (CRIP) à Castelnau-Le-Lez.



## PROPOSITIONS DE SOLUTIONS

Les solutions envisagées requièrent obligatoirement l'approbation du demandeur. Elles ne seront mises en œuvre qu'après sa validation.

## DIVERSES SITUATIONS POSSIBLES A ENVISAGER

Chaque demande d'aménagement est spécifique. C'est pourquoi, en fonction des besoins, les réponses peuvent porter sur l'emploi du temps, la durée du cursus d'études ainsi que sur les modalités d'enseignements et de contrôle des connaissances et des compétences, par le biais notamment des technologies numériques dont dispose l'IFMS et ses antennes.

Ces aménagements peuvent s'appliquer en présentiel et en distanciel selon les situations d'apprentissage et doivent rester compatibles avec la formation, l'évaluation des connaissances et des compétences, ainsi qu'avec l'exercice du futur métier.

C'est pourquoi le réfèrent handicap formation accompagne chaque apprenant par une individualisation de son parcours de formation, afin de sécuriser ce dernier et ainsi d'éviter les ruptures de parcours.

**Pour trouver l'acteur le plus à même de répondre à vos besoins**

## ADRESSES UTILES ET LIENS POUR L'ACCES A LA FORMATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

**En fonction de la formation suivie, vous pouvez vous adresser :**

- **IFAS - IFAP -IDE PUER-CFARM**  
MDPH 30 - Gard  
176 boulevard du Président Salvador Allende 30000 Nîmes  
Tel : 0800205588  
Mail : [mdph@gard.fr](mailto:mdph@gard.fr)  
Site web : [mdphenligne.cnsa.fr/mdph/30](http://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/30)
- **IFSI - IBODE - IADE**  
Secrétariat Médecine universitaire  
Tel : 04 66 02 81 96/ mail [scmpps-nimes@umontpellier.fr](mailto:scmpps-nimes@umontpellier.fr)
- Ainsi qu'à nos partenaires et réseaux en consultant le site Internet de l'IFMS.

Les réfèrents handicap formation restent disponibles pour vous accompagner dans vos démarches et vous trouverez leurs missions sur le site de l'IFMS.